

N° D'ORDRE : 2019-190

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 22

Pouvoirs : 05

Excusé : 00

Absents : 02

*Qui ont pris part
à la délibération : 27*

Date de convocation : 10 Décembre 2019

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (départ à 19h41, pouvoir à M. MARIN pour le point n°19) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - M. CHAMBELLAND Michel - Mme. BALS Fabienne (arrivée à 18h58, participe à partir du point n°9) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER – M. TOULOUSE Christian à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. ESPOSITO Annie à Mme. ROURE Simone – Mme. LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard.

Excusée :

Absente : Mme LEVY Severyn – M. CORNU François.

10 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il convient, comme chaque année, d'arrêter le programme de travaux que la Commune souhaite voir subventionner par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'une délibération a été prise en date du 27 Novembre 2017 l'autorisant à acquérir l'immeuble de la poste du village, Rue Anatole France, pour la réalisation de logements sociaux.

Ce projet consiste en la réutilisation des locaux situés à l'étage de la Poste auparavant utilisés pour le tri du courrier et les activités de la Poste. Le bâtiment est en R+1 et les services de la poste continueront à utiliser le rez-de-chaussée pour leur activité. L'étage est accessible par une entrée indépendante située à l'arrière du bâtiment et elle mène à des escaliers permettant d'accéder à l'étage.

L'étage est constitué :

- D'un hall situé en haut des escaliers avec un accès sur une terrasse non aménagée ;
- d'une grande salle d'environ 100 m² ;

- d'un guichet fermé de 6 m² environ ;
- d'une cuisine de 10 m² donnant sur un petit balcon ;
- d'un bureau de 12 m² ;
- d'une partie sanitaire comprenant WC homme et femme.

L'opération est estimée à 194 850 € HT soit 233 820 000 € TTC.

Il est précisé que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT

DÉPENSES PREVISIONNELLES H.T.		RECETTES PREVISIONNELLES H.T.	
Montant des travaux	194 850 000 €	Etat - DETR (40 %)	77 940 €
		Commune (60 %)	116 910 €
		Autofinancement	
TOTAL	194 850 000 €	TOTAL	194 850 €

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de solliciter le taux maximum de la DETR soit 40 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le taux maximum de la DETR soit 40% du montant des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à réviser l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 18 Décembre 2019, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT